

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10
Abonnements.....01.40.15.67.77
(8 h 30 à 12 h 30)

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 1269 - page 4679

75 - Département de Paris

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture de police.

SOINS AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ (SPS).

Objet : défendre les intérêts, tant matériels que moraux, des professionnels de santé vulnérables ; défendre la santé des professionnels de santé, qui est menacée par les obligations de leurs professions, et donc dans leur identité même et leurs responsabilités ; proposer un vrai parcours de soins grâce à la création de structures dédiées avec des repérages et suivis au niveau libéral pour les addictions et pour les souffrances des professionnels de santé ; mobiliser la Médecine du travail et informer les professionnels de santé quant à la possibilité de prise en charge des confrères victimes d'épuisement professionnel, d'addictions et de toute autre souffrance physique ou psychologique ; soutenir et mettre en place tout autre activité allant dans le sens de ses objectifs généraux et de la protection des professionnels de santé vulnérables.

Siège social : 66, rue d'Alleray, 75015 Paris.

Date de la déclaration : 22 septembre 2015.